



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Toxicomanie

Question écrite n° 6623

Texte de la question

M. Jean-Pierre Calvel attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur la progression alarmante de la toxicomanie dans les quartiers difficiles de Vaulx-en-Velin, Rillieux-la-Pape et Bron. Ainsi, la grande majorite des crimes et delits repertories ont pour motivation la recherche de moyens financiers pour acheter de la drogue, et ai assister a des organisations autour de dealers qui font regner leur ordre dans certains quartiers ou barres d'immeubles. Satisfait de la determination du Gouvernement a amplifier la lutte contre la toxicomanie ainsi que de l'effort financier qui sera consacre a cet objectif au cours des trois prochaines annees, il lui demande de bien vouloir lui faire connaitre les mesures envisagees par le Gouvernement pour mettre a disposition des centres d'accueil pour toxicomanes dans le Rhone les moyens d'une action efficace et durable.

Texte de la réponse

Le plan de lutte contre la drogue decide le 21 septembre 1993 a permis de developper et de renforcer le dispositif national de prise en charge des toxicomanes. Les sommes issues du collectif budgetaire en decembre 1993 ont ete reparties de la maniere suivante : 50 millions de francs pour les centres specialises avec hebergement et pour la creation des deux premiers reseaux toxicomanie/ville/hopital, 4 millions pour les centres prescripteurs de methadone et 5 millions pour les lieux d'accueil d'urgence des toxicomanes les plus marginalises. Le financement d'autres reseaux toxicomanie/ville/hopital est prevu pour cette annee. Concernant les credits alloues au departement du Rhone dans le cadre du collectif budgetaire 1993, 594 000 francs ont ete verses au centre d'hebergement pour toxicomanes gere par l'association des praticiens d'urgences sociales (APUS), et 171 000 francs a l'association Jonathan pour etendre le reseau de familles d'accueil. Un reseau toxicomanie/ville/hopital a ete finance a Lyon dans le cadre de ce collectif budgetaire.

Données clés

Auteur : [M. Calvel Jean-Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6623

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 1993, page 3387

Réponse publiée le : 28 mars 1994, page 1503